

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 7 mars 2018 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Simard
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
Mme Lucie Crépeault
M. Félix Offroy
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2018-03-35 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2018-03-36 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de mars tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Mercredi 7 mars 2018 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de février
 - 3.1 Procès-verbal du 7 février 2018
 - 3.2 Procès-verbal du 19 février 2018
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 MAMOT – Approbation de la programmation de travaux révisée
 - 4.2.2 Ville d'Amos – Communication au sujet du tourisme
 - 4.2.3 Fabrique de St-Mathieu – Résolution au sujet de l'acquisition de l'église par la Municipalité
 - 4.2.4 LSAT – Réponses à la demande d'aide financière pour le projet de dossards pour le hockey
 - 4.2.5 LSAT – Réponses à la demande d'aide financière pour le projet d'exercices d'autrefois
 - 4.2.6 CAMF – Invitation à une séance d'information et d'échange
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Contrat d'entretien des chemins – Été 2018
 - 5.3 Contrat de location d'une niveleuse
 - 5.4 Lancement d'appel d'offres pour les travaux de réfection des chemins
 - 5.4.1 Rechargement au chemin Desrosiers
 - 5.4.2 Rechargement et correctif au chemin du Tour-du-Lac (SEAO)
 - 5.4.3 Rechargement au chemin des Sablières
 - 5.4.4 Reprofilage de fossés au chemin Dénommé
 - 5.4.5 Reprofilage de fossés au chemin Allard
 - 5.4.6 Reprofilage de fossés au chemin de la Pointe
 - 5.5 Choix des bacs pour le compostage
 - 5.6 Demande d'aide financière au Fonds local d'initiatives collectives (FLIC) pour le projet d'Activité de survie en forêt pour les ados
 - 5.7 Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour la 2^e phase du Parc du 100^e
 - 5.8 Demande d'aide financière pour l'animation des activités de soccer et baseball
6. Législation
 - 6.1 Adoption de la date du scrutin référendaire pour le Règlement d'emprunt 238
 - 6.2 Abrogation du Règlement d'emprunt 238
 - 6.4 Séance d'information publique concernant le projet d'acquisition de machinerie
7. Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure no.10-201710
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Adoptée

3. Adoption des procès-verbaux de février

2018-03-37 3.1 Procès-verbal du 7 février 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2018.

Adoptée

2018-03-38 3.2 Procès-verbal du 19 février 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2018.

Adoptée

4. Correspondances :

2018-03-39 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance :

4.2.1 MAMOT – Approbation de la programmation de travaux révisée

Mention est faite concernant l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018.

2018-03-40 4.2.2 Ville d'Amos – Communication au sujet du tourisme

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos s'est vu confier la gestion globale du tourisme territorial via sa division Tourisme-Harricana ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'améliorer les communications la Ville d'Amos demande à la Municipalité de nommer un porte-parole politique et un responsable administratif ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers de nommer monsieur le maire Martin Roch à titre de porte-parole politique et madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à titre de responsable administrative en matière de tourisme et de transmettre leurs coordonnées à madame Nathalie Larouche, responsable de la gestion en tourisme à la Ville d'Amos.

Adoptée

4.2.2 Fabrique de St-Mathieu – Résolution au sujet de l'acquisition de l'église par la Municipalité

Mention est faite concernant la résolution reçue de la Fabrique concernant l'acquisition de l'église par la municipalité.

4.2.3 LSAT – Réponses à la demande d'aide financière pour le projet de dossards pour le hockey

Mention est faite concernant le montant de 443 \$ reçu de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT) dans le cadre du Programme de soutien aux activités physiques en plein air – volet hivernal pour le projet de dossards pour le hockey.

4.2.4 LSAT – Réponses à la demande d'aide financière pour le projet d'exercices d'autrefois

Mention est faite concernant le montant de 750 \$ reçu de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT) dans le cadre du Programme de soutien aux activités physiques en plein air – volet hivernal pour le projet Exercices d'autrefois.

2018-03-41 4.2.5 CAMF – Invitation à une séance d'information et d'échange

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la conseillère Lucie Crépeault à participer à la séance d'information et d'échange du Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF) à Rouyn-Noranda le 11 avril prochain et de rembourser les frais de déplacement nécessaires.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5. Administration

2018-03-42 5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes Février 2018

Comptes payés au courant du mois		
SALAIRES ÉLUS		3 182,11 \$
SALAIRES EMPLOYÉS		16 365,89 \$
DESJARDINS SERVICE DE CARTES	FRAIS TPV JANVIER	\$99,21
DESJARDINS SERVICE DE PAIE	PAIE FÉV 2018	\$40,82
LA CAPITALE ASSUREUR	Ass-coll janv+fév	\$1 922,14
TOTAL		21 610,17 \$

Comptes payés par ACCES D		
HYDRO-QUÉBEC	RUE JANVIER	\$134,83
	SSOL EGLISE JAN-FEV	\$1 853,22
	PARC 100E JAN-FEV	\$29,46
	GARAGE JAN-FEV	\$1 350,39
	BUREAU JAN-FEV	\$338,91
	CHAMP EPURATION JAN-FEV	\$76,64
	RUE FÉVRIER	\$121,61
TÉLÉBEC LTÉE	TEL BUREAU FÉV	\$317,83
	SYST. TEL. FÉV	\$30,84

VISA DESJARDINS	FRAIS FORM+ DEPL-REPAS CONSEIL- CYBERIMPACT	\$385,36
TOTAL		4 639,09 \$

Comptes payés par chèque		
-	-	-
AGATHE LEMAY	REMB DÉPENSES SENTIER	\$75,00
ALEXANDRE GODMER-CAMIRAND	DÉPLACEMENTS JAN-FEV AG	\$36,98
BIGUÉ AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES 2017	\$383,56
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	RUBAN P-TOUCH	\$21,83
CANADIAN TIRE	RIVET GARAGE	\$8,61
	HUILE TRACTEUR+SAVON+CLÉ	\$77,55
COOP IGA AMOS	EAU POUR BUREAU	\$2,29
COOP PROFID'OR (BMR-3013) (LA)	PEINTURES CIBLES	\$76,35
	SABLEUSE+COURROIES	\$157,45
CROIX-ROUGE CANADIENNE - QUÉBEC	CONTRIBUTION 2018	\$100,00
DOMOTIC MD INC.	LED GARAGE	\$362,22
ÉQUIPEMENT R.S. LACROIX	REPARATION VTT	\$385,37
	FILTRES+HUILE TRACTEUR	\$216,05
ESKA INC.	EAU FÉVRIER	\$832,00
FÉDÉRATION QUÉB. DES MUNICIPALITÉS	HONORAIRES RH	\$682,95
H2LAB INC.	ANALYSE EAUX USÉES JAN	\$110,38
IMPRIMERIE HARRICANA	COUPONS D'EAU	\$270,19
LA CAPITALE ASSUREUR	ASS COLLECTIVE MARS	\$1 036,45
LAROCHE BUREAUTIQUE	CONTRAT PHOTOCOPIEUR MARS-JUIN	\$462,96
LAURENTIDE RE/SOURCES	PEINTURES RECYCLÉES	\$246,72
LOCATION AMOS	REPARATION PATINOIRE (GLACE)	\$18,42
M&M NORD-OUEST INC.	CONTENANT GARAGE	\$31,50
	BURIN	\$60,44
	CLÉ À TUYAU+FORET+BLISTER PACK	\$81,48
	BEC	\$4,19
MARCHÉ D'ÉCONOMIE ET DE LIQUIDATION	CHOCOLAT CHAUD DISCO	\$8,88
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	PEINTURE POUR CIBLES	\$82,33
	2X4 PR ETAGERE, PEINTURE CIBLE	\$390,15
	TABLETTE BUREAU+CLÉ SSOL	\$42,17
	CLÉ+DÉCAPANT+POUBELLE+COLLETS	\$89,65
	RIVETS+FIXATION	\$37,44
POSTES CANADA	JOURNAL MARS	\$43,55

PROMUTUEL BORÉALE	ASSURANCES VÉHICULES	\$887,26
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	ESSENCE FEV	\$134,03
	ESSENCE FEV	\$93,01
	ESSENCE FÉV	\$126,51
	ESSENCE FÉV	\$59,00
	ESSENCE FÉV	\$89,76
ROGER BOULIANNE	CELLULAIRE RB JAN-FEV	\$40,00
Refuge Pageau	TIRE D'ÉRABLE	\$120,00
SANIMOS INC. SANIMOS INC.	CUEILLETTE ORDURES MARS	\$9 115,60
	CONTENEURS ESKA	\$160,97
SOCAN	SOCAN DÉC	\$182,35
SOCIÉTÉ D'ASS. AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION	\$914,64
SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉN. PAJULA	SABLAGE JANVIER	\$5 093,11
	40% CONTRAT HIVER 2 DE 3	\$52 972,89
	SABLAGE FÉVRIER	\$2 640,11
SOPFIM	SOPFIM - COT. GÉN.	\$7,67
STANTEC CONSULTING LTD.	INSPECTION PONCEAUX	\$287,44
STEPHAN LAVOIE	SOUTIEN TECHNIQUE CEF 2017	\$50,00
STÉPHANE TOUPIN	DÉPLACEMENTS JANVIER ST	\$63,21
SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE	HONORAIRES JANVIER	\$877,40
TRUDEL GUYLAINE	ENTRETIEN SENTIER + RÉSERVOIR	\$190,00
VILLE D'AMOS	LET+ECOCENTRE JANVIER	\$2 060,36
	SERVICE INCENDIE 1/2	\$23 901,50
VÉRONIQUE TRUDEL	REPAS ADL+PANIERS RANGEMENT	\$18,41
	DEPLACEMENTS VT JAN-FEV	\$36,55
TOTAL		106 556,89 \$
GRAND TOTAL		132 806,15 \$

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de janvier pour un total de 132 806,15 \$.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5.2 Contrat d'entretien des chemins – Été 2018

Ce sujet est reporté.

5.3 Contrat de location d'une niveleuse

Ce sujet est reporté.

5.4 Lancement d'appel d'offres pour les travaux de réfection des chemins

2018-03-43 5.4.1 Rechargement au chemin Desrosiers

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de rechargement de gravier au chemin Desrosiers ;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir le cahier de charges pour l'appel d'offres pour le rechargement de gravier au chemin Desrosiers à au moins deux soumissionnaires.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-03-44 5.4.2 Rechargement et correctif au chemin du Tour-du-Lac (SEAO)

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 935 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 100 000 \$ ne soit adjugé qu'après demande d'appel d'offres publiques via le SEAO et publié dans un journal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de rechargement de gravier et de correction au chemin du Tour-du-Lac au courant de l'été 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers de déposer le cahier de charges sur le SEAO et de publier l'avis public tel que stipulé au Code municipal.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-03-45 5.4.3 Rechargement au chemin des Sablières

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de rechargement de gravier au chemin des Sablières ;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir le cahier de charges pour l'appel d'offres pour le rechargement de gravier au chemin des Sablières à au moins deux soumissionnaires.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-03-46 5.4.4 Reprofilage de fossés au chemin Dénommé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de reprofilage de fossés au chemin Dénommé ;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir le cahier de charges pour l'appel d'offres pour le reprofilage de fossés au chemin Dénommé à au moins deux soumissionnaires.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-03-47 5.4.5 Reprofilage de fossés au chemin Allard

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de reprofilage de fossés au chemin Allard ;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir le cahier de charges pour l'appel d'offres pour le reprofilage de fossés au chemin Allard à au moins deux soumissionnaires.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-03-48 5.4.6 Reprofilage de fossés au chemin de la Pointe

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de reprofilage de fossés au chemin de la Pointe ;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir le cahier de charges pour l'appel d'offres pour le reprofilage de fossés au chemin de la Pointe à au moins deux soumissionnaires.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5.5 Choix des bacs pour le compostage

Ce sujet est reporté.

2018-03-49 5.6 Demande d'aide financière au Fonds local d'initiatives collectives (FLIC) pour le projet d'Activité de survie en forêt pour les ados

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir et valoriser les activités jeunesse de plein air telles que présentées dans sa politique familiale ;

ATTENDU QUE le réseau des agents de développement propose l'organisation d'une activité territoriale destinée aux jeunes de 12 à 17 ans et désire offrir une activité différente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana appuie le projet de survie en forêt pour les ados et souhaite se joindre aux autres municipalités participantes pour promouvoir l'activité auprès du public cible ;

ATTENDU QUE ce projet pourra avoir des retombées considérables sur la santé globale de nos jeunes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana autorise madame Véronique Trudel, agente de développement, à :

- Déposer le projet au Fonds local d'initiatives collectives (FLIC) ;
- Faire la promotion du projet auprès des jeunes de notre territoire ;
- Faire le lien avec les autres agentes de développement des autres municipalités participantes pour la coordination du projet ;
- Signer les documents relatifs à cette demande pour la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-03-50 5.7 Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour la 2^e phase du parc du 100e

CONSIDÉRANT QUE en 2016, la municipalité a débuté la construction du parc du 100^e en réalisant la phase 1 qui consistait à l'implantation d'un verger, à l'installation d'une fontaine artistique et à débiter l'aménagement paysager ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a débuté la réalisation de la phase 2 au courant de l'été 2017 en construisant un sentier d'accès dans la partie nord du parc ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite poursuivre la réalisation de la phase 2 du parc qui consiste à poursuivre l'aménagement du sentier vers la partie sud du parc, à construire un petit pont qui relie les deux parties, à semer de la pelouse, installer un support à vélo et à préparer la base de criblure de pierre pour l'installation du tipi ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC d'Abitibi offre un programme d'aide financière pour ce type de projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Véronique Trudel, agente de développement à présenter une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour l'amélioration de la qualité de vie pour la phase 2 du parc du 100^e et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-03-51 5.8 Demande d'aide financière pour l'animation des activités de soccer et baseball

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite soutenir et valoriser les activités jeunesse de plein air telles que présentées dans sa politique familiale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition de matériel pour permettre aux familles la pratique du soccer et du baseball ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir les services d'un(e) animateur(trice) pour structurer les activités au courant de l'été 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds local d'initiatives collectives (FLIC) de la MRC d'Abitibi et Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT) offrent des programmes d'aides financières pour ce type de projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Véronique Trudel, agente de développement à présenter une demande d'aide financière au Fonds local d'initiatives collectives (FLIC) de la MRC d'Abitibi et à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT) pour l'animation du soccer et du baseball parent-enfant à l'été 2018 et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

6. Législation

6.1 Adoption de la date du scrutin référendaire pour le Règlement d'emprunt 238

Ce sujet est annulé.

2018-03-52 6.2 Abrogation du Règlement d'emprunt 238

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'abroger la résolution 2018-02-33 adoptant le Règlement d'emprunt 238 pour l'achat d'équipement et de machinerie.

Adoptée

6.3 Séance d'information publique concernant le projet d'acquisition de machinerie

Mention est faite concernant la séance d'information publique au sujet du projet d'acquisition de machinerie et d'équipement et de l'agrandissement du garage municipal qui se tiendra le mercredi 14 mars 2018 à 19 h au sous-sol de l'église.

7. Urbanisme

2018-03-53 7.1 Demande de dérogation mineure no. 10-201710

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 5 749 487, cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi ont demandé une révision de la résolution 2017-11-192 qui refusait la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette demande, les propriétaires désiraient régulariser la situation de leur patio en cour latérale quant à la distance de la ligne de propriété ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.2.2 du règlement de zonage no. 226, les galeries, les balcons, les vérandas, les escaliers ouverts, les patios ouverts et les aires de détente aménagées (ex. dalles au sol), doivent être à au moins 1,53 mètre d'une ligne de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont apporté des éléments supplémentaires à prendre en considération ;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'implantation du bâtiment n'a pas été respecté en raison de la proximité d'un poteau électrique nuisant à la réalisation des travaux tels que planifiés ;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique constatée sur le terrain a occasionné le déplacement du bâtiment déménagé vers la limite sud du lot ;

CONSIDÉRANT QUE le patio dérogatoire a été réinstallé tel quel, puisqu'il faisait partie intégrante du projet de déménagement de la propriété du chemin Figuery au chemin Dénommé et que, de ce fait, il s'est trouvé à empiéter sur la propriété voisine ;

CONSIDÉRANT QUE de bonne foi, les propriétaires ont modifié le patio afin qu'il n'empiète plus sur la propriété voisine et que, de ce fait, l'acte de servitude pour empiètement n'est plus possible;

CONSIDÉRANT QUE dans un accord de principe signé par la propriétaire voisine, il est convenu que la situation actuelle est acceptée par celle-ci et la configuration des lieux ne brime aucunement la jouissance et l'usufruit de sa propriété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers de :

- Accepter, au vu des nouvelles informations, la demande de dérogation mineure concernant la situation du patio ;
- De demander au Comité consultatif en Urbanisme (CCU) de porter une réflexion sur l'article 6.2.2 du règlement de zonage no. 226 afin de déterminer s'il n'y aurait pas lieu de modifier le règlement.

Adoptée

8. Varia

Aucun sujet au varia.

9. Période de questions

Plusieurs citoyens sont présents afin d'avoir de l'information concernant le projet d'acquisition de machinerie et d'équipement. Les discussions portent sur l'entretien actuel du réseau routier, la disponibilité de la main-d'œuvre, les bris éventuels à la machinerie et la gestion des imprévus. Le maire présente sommairement le projet en invitant les citoyens à assister à la séance publique du 14 mars afin de recevoir toute l'information.

2018-03-54 10. Levée de la séance

À 21 h 33, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière